

METTRE EN PLACE UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA369	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1387,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 28/05/2026 au 29/05/2026

OBJECTIFS

- Adopter une démarche méthodologique permettant l'élaboration concrète d'un PCA
- Constituer une aide à la préparation d'un éventuel projet de certification ou de demande de fournisseurs (par exemple assureurs vis-à-vis de courtiers dans le cadre d'autorisations de souscription ou de gestion sinistres)
- Faciliter une telle démarche, par la délivrance de conseils et de bonnes pratiques

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Fournir l'ensemble des éléments à prendre en compte pour construire et suivre l'efficacité d'un PCA.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Utilité du PCA
 - 1. Pourquoi organiser la continuité des activités ?
 - 2. Quelques chiffres
 - 3. Crises et PCA
- B. Comment lancer une démarche PCA ?
 - 1. Pré-requis dans l'entreprise
 - 2. Norme ISO et vocabulaire correspondant
 - 3. Quantifier le niveau du besoin de continuité
- C. Construction du PCA
 - 1. Quels scénarios prendre en compte ?
 - 2. Définir les objectifs de continuité en mode dégradé
 - 3. Déterminer les exigences sur les ressources nécessaires au PCA
- D. Mise en œuvre du PCA
 - 1. Gestion de crise et PCA
 - 2. Déclenchement du PCA
 - 3. Suivi du PCA

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Intermédiaires (agents - courtiers)
Experts dommages aux biens
Préventeur
Souscripteurs risques d'entreprise
Inspecteurs sinistres dommages aux biens
Risk-managers

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1387,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 18/02/2026 à 03:34